

### III

#### La Seigneurie

---

Dans les *Chroniques romanes des Comtes de Foix*, composées au quinzième siècle par Arnaud Esquerrier et Miègeville et publiées par MM. Felix Pasquier et Henri Courteault en 1895, se trouve<sup>1</sup> une liste des chevaliers faits prisonniers le 5 décembre 1362 à la bataille de Launac (à deux lieues de l'Isle-Jourdain) entre le comte d'Armagnac et Gaston Phébus, comte de Foix, bataille gagnée par ce dernier, qui fit les prisonniers. Parmi ceux-ci figuraient, avec le comte de Comminges et autres hauts seigneurs..., « les seigneurs de Castelnau..., mosseu Gayssiote de Castelnau »... Il est également question<sup>2</sup> de « Gassio del Castel » et du « senhor de Castelnau ».

Les éditeurs, considérant qu'il existe plusieurs localités de ce nom en Gascogne, disent qu'il est impossible de préciser. Notons toutefois qu'il existait des Gayssiote à Picampeau et que ce nom subsiste,

---

<sup>1</sup> P. 58.

<sup>2</sup> P. 137

comme sobriquet d'une famille, avec une consonance à peine déformée.

Quoi qu'il en soit des origines réelles de la seigneurie, ce n'est qu'au quinzième siècle que l'on trouve trace des seigneurs connus de Castelnau. En effet, vers 1456, Arnaud-Bernard de Martres rendit hommage pour les lieux de Polastron et de Castelnau-de-Picampeau, et, d'après un texte qui semble postérieur à 1498<sup>1</sup>, pour Polastron, Castelnau, Artes (?), Bosebedat (?) et « Boulac »<sup>2</sup>.

Il se peut que Bertrand de Savalhan ait, aussi vers cette époque, possédé des droits sur la seigneurie. Au tome VII<sup>3</sup> du *Catalogue des actes de François Ier*, on lit: « Déclaration de l'hommage-lige de Bertrand de Savalhan, écuyer, pour les seigneuries de Boissede,

---

<sup>1</sup> Archives de la Haute-Garonne. *Inventaire général des titres de la sénéchaussée de Toulouse*. Comté de Comminges. fol. 290, §174. A la même date, on trouve, pour la région, hommages de: 1° Bernard de Noe pour Seners (Sénarens?), Montossin, Thilet ; 2° Bernard d'Orbessan pour Labastide-Paumès, Puy-de-Toges... ; 3° Arnaud de Martres pour Mondavesan et Sanause (Sana ?) ; 4° Jean de Martres pour Gratens ; 5° Bernard de Noé pour Fossaret ; 6° Arnaud de Martres pour Fossaret et Fabas ; 7° Jean de Martres pour Polastron, Lherm et Agassac. — L'« Etat des seigneurs hommagers du comté de Comminges en 1499 » cite ceux « de Montossin », « de Montagut » dans la châellenie d'Aurignac, de « Polastron » et « de Labastide-Paumes » dans celle de l'Isle-en-Dodon, mais ne mentionne pas Castelnau (Voir: Monlezun, *Histoire de Gascogne*, t. VI, pp. 182-83).

<sup>2</sup> M. Decap (in: *Lussan-Adeilhac en Comminges, châellenie d'Aurignac, avant 1789*) pense que ce Bouillac se trouvait sur le territoire d'Adeilhac. Un quartier très boisé de Castelnau porte aussi ce nom.

<sup>3</sup> P. 16, no 23286.

Mirambeau et Castelnau, au comté de Comminges. Paris, 28 mars 1514. » Et dans la table de l'ouvrage, on identifie ce Castelnau avec Castelnau-Picampeau. Certes, les deux villages de Boissède et Mirambeau, dépendant de l'Isle-en-Dodon, sont relativement peu éloignés. Mais c'est la première et seule fois qu'apparaît un Savalhan, alors qu'en 1498 et vers 1530 nous trouvons Picampeau dans la famille de Martres.

Des difficultés ne tardèrent pas à s'élever entre le représentant de cette famille et Jeanne de Vacques, coseigneuse de Castelnau, veuve de Bernard, chevalier, en son vivant juge de Rieux<sup>1</sup>. Dame Jeanne de Vacques (on trouve Vacques, Vaches, Vacquez, Vaxes, Vaxis et même Baxis) était aussi inscrite en 1522 au rôle des nobles de la ville de Toulouse, comme héritière de feu Bernard et comme mère et tutrice de Marguerite, fille et héritière de Jacques de Montaud, pour « troys archiers et ung arbalestriers »<sup>2</sup>.

Cependant, les coseigneurs eurent d'abord des contestations avec les habitants du Fousseret au sujet « des vacans dans lesquels les habitants ont le droit de paître et couper bois » et d' « une pièce de terre près la juridiction de Châteauneuf qui est vacante, laquelle le seigneur et habitans dudit lieu veulent occuper et s'approprier qui peut contenir environ cent arpents de terre ». Une première fois, en 1450, messire Paul de Vaxis, commissaire à ce député, avait fait planter « un pal en signe de division et de séparation » ; en 1492, une deuxième réformation eut lieu par les soins de Guilhem de Vaxis. Enfin, en 1530, une réformation

---

<sup>1</sup> Archives municipales de Toulouse, S, AA, 6.

<sup>2</sup> Archives municipales de Toulouse, JJ, 1.

tout aussi importante amena sur les lieux un nouveau commissaire royal <sup>1</sup>.

On sait que, dans le courant du treizième siècle, des « enquêteurs », appelés par la suite des « réformateurs », furent envoyés dans les provinces par le pouvoir central pour protéger les sujets contre les abus et les vexations des fonctionnaires royaux. Au quatorzième siècle, ces agents furent aussi « utilisés pour servir les intérêts » du roi et remettre, par exemple, sous sa main « les terres et les droits du domaine aliénés<sup>2</sup> ». François I<sup>er</sup> augmenta le nombre des enquêteurs dans les sièges judiciaires royaux et, sans aller jusqu'à supprimer les privilèges locaux, il ne les admît et ne les confirma qu'après examen approfondi et sur preuves certaines.

Le mardi 12 juillet 1530, Marc Proti, licencié en droit, commissaire délégué par les Trésoriers de France « sur le fait de la révision et refformation du domaine du roy... en la judicature de Rieux, suyvant le mandement à » lui « donné à Thoulouze par tres-honoré seigneur monseigneur de Lésigni, trésorier de France », quitta Toulouse pour Le Fousseret, distant « par sept lieues<sup>3</sup> (1) ». Arrivé dans cette localité; où il devait « vacquer au fait de ladite refformation et recognoyances » en la compagnie de maître Arnault-Guillaume Latreille, greffier, Proti descendit chez Bernard Labat, marchand, et se disposa à

---

<sup>1</sup> Cf. notre étude sur: *Un épisode de l'histoire du Fousseret La réformation de 1530* (in: *Revue de Comminges* 1907).

<sup>2</sup> E. Lavis, *Histoire de France* t. III, 2<sup>o</sup> partie, pp. 348-349

<sup>3</sup> La lieue de Languedoc correspondait à 0 myr.584711 ; 7 lieues = 4092977, soit en chiffres ronds 41 kilomètres. Proti ne donna donc qu'une distance approximative, car le Fousseret se trouve en réalité à 49 kilomètres de Toulouse.

commencer le lendemain à remplir effectivement sa mission .

Pour la réception des reconnaissances et la rédaction des procès-verbaux, Marc Proti était assisté de maître Pierre Griet, bachelier en droit, procureur royal en la judicature de Rieux, et du greffier Latreille. Ces opérations, commencées le 13 juillet, furent clôturées le 20 août 1530.

Sur la question des « communaux et vacquants » et des droits de pacage que les habitants pouvaient y exercer, remarque fut faite que les landes de Castelnau étaient de 100 arpents et que le seigneur et les habitants de cette localité avaient occupé le vacant et « dépeuplé jadis le boys qui y était ». Il ne faut pas perdre de vue que les commissaires-reformateurs, inspecteurs sans doute, mais avec pouvoir de juridiction, tranchaient les différends, rendaient des ordonnances. A distance, nous pouvons presque voir en eux des magistrats de l'ordre administratif ; les questions domaniales relevaient de leur compétence. Proti fit donc assigner devant lui les coseigneurs de Castelnau « pour répondre au procureur du roi sur les occupations » faites par eux ; mais, quoique ayant obtenu des ajournements, ils ne se présentèrent pas, du moins en personne. Alors, Fr. Barthelemy, syndic du monastère des Feuillants, se transporta en qualité de commissaire délégué « à la juridiction et limites de Châteauneuf et dudit lieu du Fossieret, au long d'une ligne par la terre et le champ de Paulou de Labat, droit à Lasserre, le chemin public venant dudit lieu, du Fossieret à la borde dudit Paulou de Labat et tirant au lieu de Châteauneuf autrement appelé le tucot de la Grange » ; il y trouva « certaines occupations faites depuis la réformation ancienne », mais Jean de Martres. écuyer. et Jeanne de Vacques, dame de

Casties, appelée « pour le droit qu'elle prétendoit avoir audit lieu », ayant fait défaut, on planta « tout incontinent... (18 août) un autre pal avec une fleur de lis de fer au bout d'iceluy<sup>1</sup> ».

En second lieu, Jean de Martres prétendit « rendre vassal » le commandeur de Boudrac, pour l'Hôpital de Castelnau<sup>2</sup>.

Enfin, quant à la seigneurie même, il engagea Bourguigne de Martres, veuve d'Arnaud-Guilhem de Mauléon, seigneur de Castelnau-Picampeau, Casties et Barbazan, à plaider contre Bernard de Vacques<sup>3</sup>. Mais en 1507, la veuve de celui-ci, Jeanne, dame de Casties et de Castelnau, obtint du Parlement de Toulouse un arrêt rejetant l'appel fait par Jean de Martres, seigneur de Polastron, de la sentence rendue contre Bourguigne, et en novembre 1508 celle-ci déclara qu'elle avait été amenée à plaider « malgré elle et sa conscience ». Le 13 août 1534, il fut adjugé à Jean la moitié des seigneuries de Casties et de Castelnau, l'autre moitié revenant à Jeanne de Vacques<sup>4</sup>, mais trois ans après, le 23 mars 1537, fut sanctionné un accord conclu entre ces deux parties, qui paraît avoir donné à Jean de Martres, déjà coseigneur de Polastron, l'entière seigneurie de Castelnau, et à Jeanne de Vacques, dame de Casties, semblable compensation en ce dernier lieu<sup>5</sup>.

La seigneurie de Castelnau appartient donc d'abord à la famille de Martres, puis, peut-être à la suite du

---

<sup>1</sup> Archives du Fousseret, Procès-verbal de la réformation.

<sup>2</sup> Archives de la Haute-Garonne. Fonds de Malte. *Inventaire du Grand-Prieuré*, Castelnau, I.I, c. 8.

<sup>3</sup> Archives de la Haute-Garonne. E, 904.

<sup>4</sup> Archives de la Haute-Garonne, B, 27, f° 342.

<sup>5</sup> Archives de la Haute-Garonne, B, 30, f° 206.

mariage de Geneviève de Martres en 1572 avec Jean de Mauléon, seigneur de Polastron<sup>1</sup>, aux Mauleon.

Marie de Mauleon fut mariée à Urbain de Noé, chevalier, seigneur et baron de Noé et de Lisle, sénéchal et gouverneur du pays d'Aure, Barousse, Neste et Magnoac.

Leur fille, Andrée de Noé, épousa le 30 juillet 1633 Jean-Pierre de Siregand, seigneur et vicomte d'Erce et d'Aulus, qui porta, le premier de sa famille, le titre de baron de Castelnau, seigneur de Polastron. La famille de Siregand était originaire du Couserans ; elle fut maintenue dans sa noblesse par l'intendant de Guyenne, Pellot, le 7 février 1677, et « confirmée dans ses dignités nobiliaires le 30 novembre 1697 par M. Samson, intendant de Montauban<sup>2</sup> ». Une branche collatérale, dite des Siregand-Besset, remonte à Michel de Siregand, marié vers le commencement du dix-septième siècle à Raymonde de Tersac.

Du mariage d'Andrée de Noé avec *Jean-Pierre de Siregand* naquirent :

— *Jean-Pierre-Gaston*, vicomte d'Erce, sénéchal et gouverneur de Nébouzan, qui dénombra le 7 avril 1689, devant les capitouls, les seigneuries d'Erce, Castelnau, Aulus et Polastron. Décédé à Toulouse, le 12 septembre 1709, à l'âge de 70ans, et inhumé le 13 à Castelnau. Il avait épousé Anne-Marie de Rochechouart ;

— Alexandre, capitaine de cavalerie ;

---

<sup>1</sup> Aux mêmes Archives, E, 904, figure le contrat de mariage de Geneviève de Martres avec Jean de Mauleon, seigneur de Polastron (1572), qualifié aussi à la même date de seigneur de Francon.

<sup>2</sup> Duclos, *Histoire des Albigeois*, VII.

- Louis, capitaine d'infanterie, tué à l'ennemi ;
  - Roger, seigneur de Sariac, capitaine au régiment d'infanterie de Normandie ;
  - Georgette, mariée à Antoine de Verges, seigneur de Cassale, en Armagnac ;
  - Marie, mariée à Antoine de Médrane, baron de la Bassère ;
  - Marthe, qui épousa, le 18 février 1665, Henri de Barrau, seigneur de Montegut-Bourjac ;
  - Gabrielle, abbesse des Salenques ;
  - Cécile, religieuse de Fabas.
- Jean-Pierre Gaston eut pour enfants :
- *Jean-François-Gaston de Siregand*, d'abord vicomte d'Aulus, capitaine de dragons, marié à Catherine de La Roche de Gensac ;
  - Jeanne-Rose, mariée, le 10 juillet 1703, à Marc-Antoine de Meritens, sieur de Montégut en Couserans. Elle mourut avant 1712<sup>1</sup> ;
  - Roger, né le 14 août 1675, dit l'abbé d'Erce, docteur en Sorbonne, prieur de la Salvetat, près Rieux, décédé au Fousseret le 1er avril 1743 et inhumé à Castelnau, le 3, « devant la porte de l'église » ;
  - Louis-Yvon (4 août 1678) ;
  - Philippe de Cirkant (*sic*), 20 juillet 1681, officier de cavalerie ;

---

<sup>1</sup> Archives départementales de l'Ariège, B, 152. — A moins d'indications contraires les dates ont été relevées dans les registres de l'état-civil de Castelnau, où sont donc nés et décédés la plupart des membres de la famille.



— Andrée, mariée à Pierre d'Orbessan, baron de Labatut ;

— Marguerite, coadjutrice, puis abbesse des Salenquès ;

— Gabrielle, prieure, puis abbesse du même monastère ;

— Anne, religieuse à Sainte-Croix ;

— Georgette, *idem*.

Jean-François-Gaston, comte d'Erce, baron de Castelnau, Polastron et autres lieux à la mort de son père en 1709, se vit octroyer l'office de sénéchal et gouverneur de Nébouzan par arrêt de juin 1710<sup>1</sup>, et mourut le 14 septembre 1717. Ses enfants furent :

— *Jean-Pierre-Gaston de Siregand*, né le 23 février 1702, comte d'Erce, vicomte de Couserans et Aulus, baron de Picampeau, seigneur de Polastron et Auban, capitaine au régiment de Gensac-Infanterie, sénéchal et gouverneur de Nebouzan<sup>2</sup>, (août 1718) ;

— Marie-Rose-Marguerite, née le 16 juillet 1703, mariée à Jean-Joseph de Sentous-Dumont, qui mourut le 31 mai 1743 ;

— Jean-François, né le 3 août 1704, mort en 1709 ;

— Marie, mariée en 1726 à Fabien de Margast de La Castine.

Jean-Pierre-Gaston rendit foi, hommage et serment de fidélité par-devant le Bureau des Finances et Domaine, à Toulouse, par mandataire (M<sup>e</sup> Jean-Baptiste de Lespinasse, avocat au Parlement), « pour

---

<sup>1</sup> Archives de la Haute-Garonne, B, 1314.

<sup>2</sup> Archives de la Haute-Garonne, B, 1360.

raison de ce qu'il jouit et possède noblement consistant aux terres et seigneuries d'Erce, d'Aulus et Castelnau-de-Picampeau..... avec toute justice, haute, moyenne et basse, droits utiles et honorifiques, appartenances et dépendances, conformément aux hommages et dénombremens fournis par ses auteurs<sup>1</sup> » (14 décembre 1722), et, en personne, pour « la terre et seigneurie de Polastron-Borjac..., ensemble un moulin à eau, un petit jardin et un grand et petit pred y joignant de la contenance de sept cétérees ou environ, le tout noble, dans la chatellenie d'Aurignac, dans le consulat de Montoussin<sup>2</sup> » (13 mars 1724). Le 6 novembre 1727, il écrivit au procureur, « à la Trésorerie de Toulouse », pour obtenir une prolongation de six mois pour le jugement du dénombrement des terres rendu par lui<sup>3</sup> ; il présida en 1743 les Etats de Nébouzan et mourut à Castelnau le 13 février 1755. Il avait eu, de son mariage avec dame Jeanne-Marie de La Barthe, décédée elle-même le 27 octobre 1783 :

— *Jean-François-Gaston de Siregand*, né le 4 décembre 1726, vicomte puis comte d'Erce, marié à dame Angélique de Saint-Lary de Bellegarde, décédée le 16 mai 1783. Le 5 juillet 1757, au Bureau des Finances d'Auch, par les soins de M<sup>e</sup> Bertrald Bazerque son procureur spécial, celui-ci rendit hommage au Roi pour « les terres et seigneuries d'Erce, Aulus, Castelnau et Polastron » et le moulin noble et allodial de Montoussin<sup>4</sup>. Gouverneur et

---

<sup>1</sup> Archives départementales du Gers. c. 508.

<sup>2</sup> Archives départementales du Gers, c. 508.

<sup>3</sup> Archives municipales de Toulouse, Répertoire du fonds domanial, C. M, 9087, p. 763 français. Territoriaux, no 54.

<sup>4</sup> Archives départementales du Gers, C, 505, f<sup>os</sup> 280 à 282.

sénéchal de Nébouzan<sup>1</sup>, il dénombra ses biens et droits en 1768<sup>2</sup>. Ses frères et sœurs étaient :

— Françoise, née le 12 janvier 1728, mariée à Antoine de Verdelin, seigneur d'Aventignan ;

— Jean-Henry, né le 16 janvier 1729, qui figure le 18 novembre 1752, comme « cleric du lieu de Castelnau », sur le registre des Testimoniales de l'Université de Toulouse<sup>3</sup>, et devint vicaire général d'Embrun<sup>4</sup> ;

— Andrée, née le 20 mai 1730, morte à Erce en 1756 ;

— Gilles-Gervais-Marie, officier de cavalerie ;

— Jean-François-Gaston (1741-43) ;

— Catherine-Gabrielle née le 3 novembre 1732, religieuse de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ;

— Jeanne-Françoise, *idem* ;

— Henriette, décédée le 22 janvier 1755, à l'âge de 18 ans ;

— Alexis-Gaston, né le 2 août 1742, chevalier de Malte, capitaine de dragons, décédé à Castelnau, où il s'était retiré « avec pension », le 17 messidor an VIII, « âgé de 59 ans ».

Jean-François-Gaston de Siregand eut pour enfants :

— *Joseph-Jean-Pierre-Gaston*, né à Castelnau le 10 mars 1760, marié le 26 avril 1779 à Anne-

---

<sup>1</sup> Archives de la Haute-Garonne, B, 1639, Registre, f<sup>o</sup> 667, année 1759.

<sup>2</sup> Archives de l'Ariège, *loc. cit.*

<sup>3</sup> Archives de l'Université.

<sup>4</sup> La Chesnaye Desbois, *Dictionnaire*, II, p. 21.

Josephine de Cabalby, d'Alos, qui était seigneur de Castelnau en 1789 ; il y vivait encore en 1825 ;

— Jeanne-Marie (1756-1759) ;

— Catherine-Henriette (1757), mariée à Arnaud-Louis de Rabaudi, seigneur de Montoussin ;

— Anne-Marie-Henriette-Francoise, née le 15 juillet 1758, décédée en 1769.

Enfin, du mariage de Joseph-Jean-Pierre-Gaston avec dame de Cabalby, naquirent :

— Jean-Francois-Sylvestre-Gaston-Louis-Jules-Alexandre de Siregand, né le 31 décembre 1780, décédé après 1855 et inhumé à Castelnau ;

— Jean-Henri-Hercule (1783-86) ;

— Arnaud-Henri-Gaston, né le 25 janvier 1786, reçu de minorité dans l'Ordre de Malte le 21 mai 1786<sup>1</sup>, décédé à Castelnau le 30 mai 1855 ;

— Marie-Justine, née le 24 septembre 1787<sup>2</sup>, mariée à M. de Gléon. Le domaine de Castelnau appartient encore à ses descendants ; son petit-fils, M. J.-H. de Castillon de Saint-Victor, décédé à Castelnau le 18 septembre 1898, a été maire pendant plus de vingt ans ;

— Lucienne-Juliette, née le 6 janvier 1791, décédée à Alos, après avoir survécu à ses frères.

La famille de Lapasse, de Labrande, possédait la métairie de Mont, qui lui a encore appartenu pendant

---

<sup>1</sup> En 1840, parmi les quelques chevaliers de Malte existant encore à Toulouse, se trouvait M. de Siregand-Derce (*Mém. de la Société archéologique du Midi de la France*, t. IV. 1840-41).

<sup>2</sup> Elle eut pour parrain Louis de Lapasse, seigneur de Mont, résidant au château de Labrande.

une partie du dix-neuvième siècle. En 1771, un de ses membres mourut à Castelnau ; en 1677 et 1687, noble Melchior de La Passe, seigneur de Mont, et dame Anne de Saint-Orens, son épouse, figurent au registre de l'état civil de Castelnau, dont la seigneurie paraît cependant être restée entière entre les mains des Siregand.

Le seigneur avait, notamment, la plénitude de la justice, avec « pouvoir d'instituer des officiers pour l'exercer et de nommer des consuls<sup>1</sup> (1) ». Le « juge ordinaire du lieu » était assisté d'un procureur juridictionnel. Nous n'avons pas la liste de ces magistrats ; notons, cependant, qu'en 1716, et encore en 1729, ce poste était occupé par M<sup>e</sup> Raymond Despaignol ; vers 1740, le juge était M<sup>e</sup> Naves ; en 1751, M<sup>e</sup> Jacques-Philippe Seignouret, « avocat en la Cour ». En 1738, le poste de procureur était occupé par Dominique Rey, en 1787 par Babie.

La compétence de ces juges, en quelque sorte locaux, était assez étendue, ainsi que le fait remarquer, dans un tout récent ouvrage, un magistrat du Tribunal de Lombez<sup>2</sup>. D'ailleurs, pour Castelnau, des pièces de procédure retrouvées dans des papiers de famille nous les montrent s'occupant d'affaires civiles importantes.

Les consuls, au nombre de quatre, étaient nommés pour un an par le seigneur et choisis par lui sur une liste de huit noms dressée par l'assemblée des habitants ; ils formaient la municipalité de l'époque.

---

<sup>1</sup> *Inventaire des archives départementales de l'Ariège*, B, 138.

<sup>2</sup> Cf. Felix Troyes, *La justice ancienne et moderne. Documents sur les institutions judiciaires du comté de Comminges, et monographie du tribunal de Lombez (Gers)*, 1911, in-8°.

Les droits seigneuriaux comprenaient notamment : 1° les droits de fiefs de la terre, montant annuellement à 10 livres portées au rôle de la taille et payées, jusqu'en 1789, par les soins des consuls ; — 2° les lods et ventes au denier dix, avec droit d'échange réduit de moitié pour les immeubles situés dans la même juridiction ; — 3° le droit de colombier ; — 4° certaines redevances, soit annuelles, soit occasionnelles : le « droit de quête », consistant en trois mesures de blé et d'avoine percevables par 28 sétérées de terre, redevance d'un jambon par cochon tué pour la vente, redevances annuelles d'une poule par feu allumant, de 3 sous et d'une poule par toute personne qui louait une maison dans la juridiction<sup>1</sup>.

Au dénombrement de 1768 figurent aussi : un vieux château et une maison seigneuriale avec ses dépendances, un moulin à vent, une forge et une tuilerie à Castelnau, plus un moulin noble et allodial à deux meules sur la Louge qui, d'après des documents cités plus haut, des 14 décembre 1722, 13 mars 1724 et 5 juillet 1757, se trouvait dans le consulat de Montoussin. Mais il est de notoriété que le seigneur posséda aussi, à certain moment, un autre moulin à eau situé à Castelnau même, au quartier de la *Pachère*, sur le ruisseau de Leray, près du lieu dit la Laouse ; les documents connus ne le mentionnent pas.

Au moment de la convocation des Etats généraux pour le 1er mai 1789 (8 août 1788), messire Joseph-Jean-Pierre-Gaston de Siregand, comte d'Erce, était donc baron de Castelnau-de-Picampeau dans la châtellenie de Samatan, et de Polastron-Bourjac dans celle de l'Isle-en-Dodon. Le 16 avril 1789 et jours suivants furent tenus à Muret les Etats préliminaires

---

<sup>1</sup>*Inventaire des Archives départementales de l'Ariège*, B, 138.

de Comminges, Nébouzan et Couserans pour l'élection des députés des trois ordres aux États généraux. Parmi les membres de la noblesse se trouvaient le comte d'Erce et son frère, le chevalier d'Erce, capitaine au régiment des Dragons-Conti<sup>1</sup>.

On connaît la marche rapide des événements après le 4 mai 1789. Les droits féodaux disparurent dans la célèbre nuit du 4 août avec les privilèges et les justices seigneuriales ; cette œuvre fut complétée par les lois du 20 août 1792 et du 17 juillet 1793. La seigneurie disparut et le seigneur émigra, selon toute vraisemblance après janvier 1791<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. A. Collget, *Les États tenus à Saint-Gaudens en 1743 et 1789. Réunion à Muret des États de Comminges, Nébouzan et Couserans pour élire les députés aux États généraux de 1789*, Saint Gaudens, Abadie ; Toulouse, Privat, 1880, in-8° (123 p.). — V. Fons, *Les États de Comminges et du Nébouzan assemblés à Muret pour la nomination des députés aux États généraux de 1789*.

<sup>2</sup> Archives du Fousseret, 1792, et 5° jour, 2° mois de l'an II, 1793.— Archives de la Haute-Garonne. Biens nationaux.